

Intact Corporation financière réalise un placement de 150 M\$ d'actions privilégiées

NE PAS DISTRIBUER AUX FILS DE PRESSE AMÉRICAINS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

TORONTO, le 15 mars 2022 /CNW/ - Intact Corporation financière (TSX : IFC) (« Intact » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a procédé à la clôture de son placement par prise ferme d'actions de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11 (les « actions privilégiées de série 11 ») annoncé précédemment, qui a été réalisé par un syndicat de preneurs fermes dirigé par Valeurs Mobilières TD Inc. ainsi que BMO Marchés des capitaux, Marchés des capitaux CIBC, Financière Banque Nationale, RBC Marchés des Capitaux et Banque Scotia et qui a donné lieu à un produit brut global (y compris le produit résultant de l'exercice de l'option de ces preneurs fermes) de 150 M\$ pour Intact. Il est prévu qu'Intact affectera le produit net au financement d'une partie du prix de rachat de la totalité des billets assortis de conditions à taux variable en circulation (environ 445 M\$, selon le taux de change en date du 4 mars 2022) de la filiale de la Société, RSA Insurance Group Limited (anciennement RSA Insurance Group plc), et/ou à des fins d'entreprise générales.

Chaque action privilégiée de série 11 confère à son porteur le droit de recevoir des dividendes au comptant privilégiés non cumulatifs trimestriels, si et lorsque le conseil d'administration les déclare, le dernier jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année, à un taux correspondant à 0,328125 \$ par action. Le dividende initial, s'il est déclaré, sera versé le 30 juin 2022 et s'établira à 0,3848 \$ par action.

Les actions privilégiées de série 11 commenceront à se négocier aujourd'hui à la Bourse de Toronto sous le symbole IFC.PR.K.

Les actions privilégiées de série 11 n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), et elles ne peuvent être placées ni vendues aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes si elles ne sont pas inscrites ou si une dispense applicable de l'obligation d'inscription prévue dans la Loi de 1933 n'a pas été obtenue. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des actions privilégiées de série 11 aux États-Unis ou dans tout autre territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos d'Intact Corporation financière

Intact Corporation financière (TSX : IFC) est le plus important fournisseur d'assurance de dommages au Canada, l'un des principaux fournisseurs d'assurance spécialisée dans le monde et, avec RSA, un chef de file au Royaume-Uni et en Irlande. Notre entreprise s'est développée par croissance interne et par acquisitions et nos primes annuelles totalisent maintenant plus de 20 milliards de dollars.

Au Canada, Intact distribue ses produits d'assurance sous la marque Intact Assurance grâce à un vaste réseau de courtiers, notamment sa filiale en propriété exclusive, BrokerLink, et directement aux consommateurs par belairdirect. Intact offre également des solutions d'assurance pour les groupes d'affinité sous la marque Johnson Affinity Groups.

Aux États-Unis, Intact Assurance Solutions spécialisées fournit des produits et services d'assurance spécialisée par l'intermédiaire d'agences indépendantes, de courtiers régionaux et nationaux, de grossistes et d'agences générales de gestion.

À l'extérieur de l'Amérique du Nord, la Société offre des solutions d'assurance pour les particuliers et les entreprises ainsi que des solutions d'assurance spécialisée au Royaume-Uni, en Irlande, en Europe et au Moyen-Orient sous les marques de RSA.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs. Dans le présent communiqué, les mots « peut », « devrait », « pourrait », « prévoit », « s'attend à », « planifie », « a l'intention de », « tendance », « indications », « indique », « croit », « estime », « prédit », « susceptible de » ou « éventuel », ou la forme négative ou d'autres variations de ces mots ou autres mots ou phrases comparables indiquent des énoncés prospectifs. Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs concernant, notamment, l'emploi du produit tiré du placement. À moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont formulés en date du 15 mars 2022 et peuvent être modifiés après cette date.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations et les hypothèses formulées par la direction à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction estime appropriés dans les circonstances. En plus des autres estimations et hypothèses qui peuvent être mentionnées dans les présentes, des estimations et des hypothèses ont été formulées à l'égard, notamment, de l'emploi prévu du produit net tiré du placement.

De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de la Société, ou des événements à venir ou faits nouveaux, diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont tous visés par les présentes mises en garde ainsi que par les mises en garde qui figurent à la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et dans le supplément de prospectus déposé relativement au placement. Ces mises en garde ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la Société. Ces mises en garde devraient, toutefois, être examinées avec soin. Bien que les énoncés prospectifs soient basés, de l'avis de la direction, sur des hypothèses raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront en corrélation avec ces énoncés prospectifs. Les investisseurs ne devraient pas se fier aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions et devraient prendre soigneusement en considération l'information qui précède lorsqu'ils examinent les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs, et elle ne s'engage pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par la loi.

SOURCE Intact Corporation financière

<https://salledepresse.intactfc.com/2022-03-15-Intact-Corporation-financiere-realise-un-placement-de-150-M-dactions-privilegiees>